

CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN

PROCÈS VERBAL

Séance du 15 novembre 2021

Le Conseil municipal de cette commune dûment convoqué, s'est déroulé en session ordinaire à la salle du conseil de Vouzan sous la présidence de Thierry Hureau, Maire.

Date de convocation : 9 novembre 2021. Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Kévin Branté, Patricia Charannat, Christelle Dulau, Christian Geardrix, Cyril Jigorel, Thierry Guillaume, Delphine Laizet, Pierre Léger, Guy Louchart,

Excusées : Brigitte Brocheton (pouvoir à Thierry Hureau), Hélène Ferro, Guillaume Périn, France Stivil, Christophe Trillaud.

Est également présente Nathalie Montigny en qualité de secrétaire.

Le quorum est atteint.

La séance débute à 20h10, il est ensuite procédé selon l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du Procès-verbal de réunion du 11 octobre 2021
- Décision Modificative n°2 du Budget Primitif 2021
- École - Subvention exceptionnelle pour Poulailier - Délibération,
- Jeux extérieurs 3 à 7 ans - Demande de Subvention LEADER - Délibération.
- Association Les Pot'âgés - Subvention exceptionnelle pour repas des aînés - délibération.
- Projet de réalisation de 6 logements sociaux financés en PLUS/PLAI en VEFA - Délibération et point sur le Lotissement,
- Point sur la Crèche.
- Convention de service Santé, Hygiène et Sécurité au Travail - Délibération autorisant M. le Maire à signer la Convention,
- Commissions Communales - Mise à jour,
- Questions diverses.

Désignation d'un secrétaire de séance

Pierre Léger est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 octobre 2021

Monsieur le Maire soumet au vote :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
------------	----------------	-----------

Décision Modificative n°2 du Budget Primitif 2021

Des dépenses d'éclairage public et de licences logicielles ainsi que la subvention à une association amènent aux DM suivantes :

Chapitre 21 : -568,26 € (Dépenses investissement sur article 2151)

Chapitre 20 : + 568,26 € (Dépenses investissement sur article 2041582)

Chapitre 11 : -1066,00 € (Dépenses de fonctionnement sur article 6232)

Chapitre 65 : +1066,00 € (Dépenses de fonctionnement sur article 6574)

Monsieur le Maire soumet au vote :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
------------	----------------	-----------

École - Subvention exceptionnelle pour Poulailier – Délibération

L'école bénéficie d'un projet pédagogique en lien avec le département. Pour pouvoir valider le projet, l'école sollicite une subvention de 420 €.

Elle permettra de compléter le financement du poulailler, des activités et des enseignements liés au projet.

Monsieur le Maire soumet au vote :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
------------	----------------	-----------

Jeux extérieurs 3 à 7 ans - Demande de Subvention LEADER – Délibération

Point déjà abordé le 6 juin 2021 : Retiré de l'ordre du jour.

Association Les Pot'âgés - Subvention exceptionnelle – délibération

L'association Les Pot'âgés demande une subvention exceptionnelle de 1066 € pour une animation de fin d'année à destination des aînés de la commune.

Monsieur le Maire soumet au vote :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
------------	----------------	-----------

Projet de réalisation de 6 logements sociaux financés en PLUS / PLAI en VEFA – Délibération et point sur le Lotissement

L'OPH, bailleur communautaire se positionne pour l'achat de 6 logements du lotissement en cours (deux logements de type F2, deux de type F3 et deux de type F4).

Cela ouvre à l'OPH un droit à subvention de GrandAngoulême dans le cadre du PLH (Plan Local Habitat). La loi prévoit que la commune participe à hauteur de 20 % du montant de la subvention. Cela peut prendre la forme de travaux d'assainissement ou de voirie.

Contre : 0	Abstention : 2	Pour : 9
------------	----------------	----------

Lotissement : L'architecte et les investisseurs sont venus début novembre. Le panneau a été posé, cela a été constaté par huissier. Les ventes vont commencer et se feront en VEFA : Vente en l'État de Futur Achèvement. Les travaux pourront commencer en 2022.

Point sur la Crèche

La CAF accorde une aide de 204000 €. Le dossier de DETR est cours de montage, 50 % sont espérés.

Le montant global du projet est de 338270,40 € TTC avec un subventionnement à hauteur de 344946 €.

L'obtention des subventions de la DETR conditionne la réalisation du projet.

Convention de service Santé, Hygiène et Sécurité au Travail - Délibération autorisant M. le Maire à signer la Convention

Nathalie Montigny expose le fonctionnement des visites médicales organisées par le centre de gestion.

Monsieur le Maire soumet au vote :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
------------	----------------	-----------

Commissions Communales - Mise à jour

Monsieur le Maire souhaite mettre à jour la liste des différentes commissions, les réactiver si besoin et mettre à jour la liste de leurs membres.

Il est proposé de supprimer les commissions « Lien Associatif / Relation avec les Habitants »

L'ATD16 met en place un système de sauvegarde dans le nuage : Sauvegarde 321. Chaque commission disposera de son propre espace de stockage. Les accès seront communiqués aux membres.

Questions diverses

- Poulailleur de l'école : Il est monté, les premières poules arrivent dans la semaine. La production du film tourné en ce moment au Jard va offrir d'autres poules.
- Boîte à livres : Installation prévue sous le balcon de la salle des fêtes dans les prochains jours.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h20.